Affaires de la société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **81 (1930)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

que pour le paiement, on sépare les travaux de fondation, de maçonnerie et de remblayage.

La dernière reproduction est une image de la station de Goppenstein et de l'entrée sud du tunnel du Lötschberg. La gare est appuyée de telle sorte à la montagne que son toit plat ne se détache pas du sol et que l'avalanche peut le franchir sans endommager le bâtiment. En dessus de l'entrée du tunnel, on peut encore voir des murs de déviation qui empêchent la neige de la combler.

Dans la partie inférieure du périmètre, jusqu'à la limite de la végétation arborescente (environ 2250 m), les travaux de défense et de reboisement s'opèrent simultanément : on plante des mélèzes, des arolles, des pins de montagne, des aulnes et sorbiers des oiseleurs. Les plantons réussissent particulièrement bien lorsque des travaux de défense suffisants ont été établis en amont; plus tard, ils empêcheront également le décrochement de l'avalanche.

Un projet complémentaire prévoit l'établissement de travaux de protection dans tout le périmètre, au cours des 4—5 prochaines années. Cet hiver, la contrée sera parcourue en ski par M. l'ingénieur forestier *Eugster,* qui procédera à des observations et à des mesurages concernant l'effet des travaux exécutés, l'épaisseur de la couche de neige et différents autres points de première importance pour l'établissement de constructions efficaces et la détermination des zones de décrochement.

Pour être complet, mentionnons encore les galeries grandioses qu'on peut voir, au-dessous de la station de Goppenstein, dans les Schintigraben, Rotlaui, Spiessgraben, Stockgraben, etc., qui ont rendu d'excellents services et protègent efficacement la ligne contre l'action dévastatrice de l'avalanche et des chutes de pierre.

La direction de la compagnie du Lötschberg fait, ainsi qu'on peut le voir, tout ce qui est en son pouvoir pour réduire l'insécurité de la circulation de la ligne et des constructions qui en dépendent. On peut admettre qu'à l'achèvement des travaux prévus par le projet complémentaire, dont l'exécution sera répartie sur plusieurs années, vu son coût élevé, les bâtiments de la station de Goppenstein seront, à vues humaines, à l'abri de l'action de l'avalanche.

(Trad. E. Bx.) *Frank Schädelin,* ingénieur forestier.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du comité permanent du 17 janvier 1930, à Zurich.

Sont présents : tous les membres du comité.

I. Ont été admis comme sociétaires :

1. Administration des alpages de Krummenau-Nesslau, à Krummenau.
2. Administration de la commune d'Alt St. Johann, à Unterwasser.

3. Administration de la commune de Nesslau (ct. de St-Gall).
4. Administration de la commune de Lichtensteig (ct. de St-Gall).
5. MM. *A. Mäder,* imprimeur, à Lichtensteig.
6. le colonel *Häusermann,* directeur de la « Viscose », à Balgach.
7. *P. Jaccard,* professeur à l'Ecole polytechnique, à Zurich.
8. *L.-E. Steiner,* ingénieur forestier, à Soleure.
9. *H. Leibundgut,* étudiant forestier, à Münsingen (ct. de Berne).

II. La deuxième édition du tract pour la jeunesse « Unser Wald » est bientôt épuisée. La commission spéciale propose d'en publier une 3e édition. Cette proposition est admise.

III. Le nouveau contrat avec la maison Büchler & Cie., pour l'impression de nos deux journaux, est admis pour une durée de 3 ans.

IV. M. Darbellay informe du fait que les manuscrits de l'édition française du tract pour la jeunesse (« Forêts de mon pays ») ont été remis à l'imprimerie. Le comité accorde les crédits nécessaires pour la reproduction des planches et autres illustrations.

V. On décide de publier une édition en italien et en romanche du tract pour la jeunesse (« Unser Wald »). Le comité veillera à ce qu'une proposition ferme à ce sujet puisse être déposée lors de la réunion annuelle de 1930, à Lucerne.

VI. On préparera également, pour la même date, un projet en vue de la publication d'une table des matières publiée jusqu'ici par nos deux journaux.

VII. La Société d'assurance générale sur la vie humaine, à Zurich, attire l'attention sur le fait d'une augmentation de la participation à ses bénéfices. Il est décidé d'adresser un prospectus à ceux de nos membres qui ne font pas encore partie de cette institution, avec les recommandations usuelles.

CHRONIQUE.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur, et à la suite des examens subis, le Département fédéral de l'Intérieur a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

MM. *Angst Ernest,* de Wil (canton de Zurich);
Badoux Eric, de Cremin (canton de Vaud);
Oppliger Fritz, de Heimiswil (canton de Berne);
Roth Conrad, de Kesswil (canton de Thurgovie).

Cantons.

Berne. *Assemblée d'hiver de la Société bernoise des forestiers.* Le canton de Berne, comme ceux des Grisons, de Neuchâtel et de Vaud, possède une société cantonale qui groupe le personnel fores-